

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1085

25 mai 2010

SOMMAIRE

Ability Lubeck Retail S.à r.l.	52055	KN Holding S.A.	52070
Agacom S.A.	52051	Lancaster Coinvestors A S.à r.l.	52038
Anglomed Investment S.A.	52040	Landry Holding S.A.	52055
Atlantic Haus Investments S.à r.l.	52052	Laude Invest II S.à r.l.	52056
BETTER PLANET Luxembourg S.à r.l. ..	52053	Laude Invest I S.à r.l.	52056
Bondi S.A.	52037	Lee Cooper Group	52054
Conchee Holdings S.à.r.l.	52080	L'Ermitage S.à r.l.	52056
CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl	52054	Liberty Overseas S.A.	52055
Davies 3d S.à r.l.	52037	Limbecker Strasse Holding S.à r.l.	52053
DeA Capital Investments 2 S.A.	52057	Luxnova S.A.	52053
DeA Capital S.A. SICAR	52057	Martin S.A. Holding	52054
Deseret	52035	Martray S.A.	52052
Deseret Adventure S.A.	52035	Méridian Properties Luxembourg S.à r.l.	52054
Espirito Santo Control S.A.	52034	Méridian Properties Luxembourg S.à r.l.	52055
European Immo Partners	52070	Montbrun Révision S.à.r.l.	52078
Forden Investments S.A.	52036	Naudi S.A.	52078
Garten- und Landschaftsbau GeBrüder Schmitt S.à r.l.	52079	Orphelia S.à.r.l.	52078
Generali North American Holding 1 S.à r.l.	52054	Pierret Intérieur + Parquet S.à r.l.	52053
Gilles Tooling G.m.b.H.	52039	Premier Recruitment S.à r.l.	52070
Greenpine S.A.	52034	Proform S.A.	52056
I.I.F.C. S.A.	52052	Rockhouse Société Immobilière S.A.	52034
INTRASOFT International S.A.	52037	Sigma Soft & Consult S.à r.l.	52080
Itrosa S.A.	52038	SL GP Capital S.à r.l.	52080
KBL EPB Fund	52036	SL Option S.à.r.l.	52080
KBL Key Fund	52035	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	52038
		Wauremont Holding S.A.	52036

Greenpine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 49.767.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires, tenue de façon extraordinaire le 4 juin 2010 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2008 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire.
- Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteurs cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010050910/565/23.

Espirito Santo Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 13.634.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 3 juin 2010 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2009.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010050912/521/14.

Rockhouse Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.377.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 juin 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052348/788/17.

Deseret Adventure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.626.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2010 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052271/660/15.

Deseret, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.206.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2010 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052341/660/15.

KBL Key Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.616.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2010 à 15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Décharge à donner aux Dirigeants de la Société de Gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions un jour ouvrable avant la date de l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010053200/755/21.

Forden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.948.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052347/788/16.

Wauremont Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 49.065.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 juin 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2004, 31.12.2005, 31.12.2006, 31.12.2007, 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052349/788/17.

KBL EPB Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 57.138.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 3 juin 2010 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Décharge à donner aux Dirigeants de la Société de gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010053201/755/21.

Bondi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 102.342.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 2 juin 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010052351/1023/17.

INTRASOFT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 56.565.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at the address of the registered office, on June 1st, 2010 at 11.00 o'clock, with the following agenda :

Agenda:

1. Approval of the IFRS financial statements for INTRASOFT International Group of companies as of December 31st, 2009
2. Submission of the financial statements of the Company and its Greek and Romanian Branches based on GAAP and on IFRS as of December 31st, 2009 and of the reports of the Board of Directors and of the statutory auditor
3. Approval of the financial statements of the Company and its Greek and Romanian Branches based on GAAP and on IFRS and allocation of the results as of December 31st, 2009
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor
5. Elections
6. Authorization to be granted to the Board of Directors to delegate the daily management and the representation of the corporation to any of its members of a statutory auditor
7. Allocation of amount to the company's special reserve
8. Miscellaneous

The board of directors.

Référence de publication: 2010053873/534/23.

Davies 3d S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.313.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°753 du 7 avril 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Davies 3d S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010052425/14.

(100066613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Itrosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 56.222.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 juin 2010 à 15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010053196/506/16.

Lancaster Coinvestors A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 143.157.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010053314/16.

(100054633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.926.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue le 20 avril 2010

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Brian McMahon et Monsieur Andreas Demmel en tant que gérants de catégorie B de la société.

L'assemblée générale des associés a également décidé d'élire, avec effet immédiat et pour une période indéterminée, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société:

- Monsieur Robert Quinn, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Madame Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton MasterLuxco 3 S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010053310/20.

(100054788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Gilles Tooling G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 21, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 107.876.

Im Jahre zweitausendzehn, den zweiten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Gerhard GILLES, CNC Fräser, geboren in Wittlich, (Bundesrepublik Deutschland), am 29. Oktober 1968, wohnhaft in D-54290 Trier, 26, Deutscherherrenstrasse, 26.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "GILLES TOOLING G.m.b.H.", mit Sitz in L-6868 Wecker, 21, Am Scheerleck, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 107.876, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. April 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 977 vom 3. Oktober 2005,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1955 vom 18. Oktober 2006.

- Dass der Komparent erklärt einziger und alleiniger Gesellschafter (der "Alleingesellschafter") der Gesellschaft zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zweiundsechzigtausendfünfhundert Euro (62.500,- EUR) auf einhundertsebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (137.500,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von sechshundert (600) neuen Anteilen von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche mit denselben Rechten und Pflichten wie die bereits bestehenden Geschäftsanteile versehen sind.

Zweiter Beschluss

Sodann erscheint Herr Gerhard GILLES, vorgenannt, welcher erklärt sämtliche sechshundert (600) neuen Anteile mit einem Nennwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) zu zeichnen und sie voll einzuzahlen durch Verzicht auf eine bestimmte, verfügbare und sofort forderbare Schuldforderung in Höhe von fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,- EUR) bestehend zu seinen Gunsten und zu Lasten der Gesellschaft und durch Annullierung dieser Forderung in derselben Höhe.

Der Zeichner bestätigt hiermit im Hinblick auf seine Sacheinlage, dass:

- er der rechtmäßige wirtschaftliche Eigentümer der als Sacheinlage übertragenen Forderung ist;
- keine Sicherheiten, Vorrechte oder anderen Rechte in Bezug auf die als Sacheinlage übertragene Forderung bestehen, kraft welcher irgendeine Person befugt sein könnte, die Übertragung dieser Forderung zu seinen Gunsten zu verlangen;
- alle erforderlichen Ermächtigungen oder Verzichtserklärungen zur Übertragung der als Sacheinlage übertragenen Forderung auf die Gesellschaft, soweit einschlägig, ordnungsgemäß vorliegen.

Der Nachweis des Vorhandenseins und des Wertes der oben beschriebenen Sacheinlage wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt der Alleingesellschafter Artikel 6 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertsebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (137.500,- EUR), aufgeteilt in eintausendeinhundert (1.100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche voll eingezahlt sind."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: GILLES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 avril 2010. Relation GRE/2010/1232. Reçu Soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010053181/59.

(100055109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Anglomed Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.929.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg. (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mrs. Liga JAKUSENOKA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "Anglomed Investment S.A." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2. The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the

purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital is fixed at 31,000 EUROS (EUR thirty one thousand) divided into 3,100,000 (tree million one hundred) shares as follows:

Classes of Shares	Divided in Percentages	Number of shares
Class A Shares	95.01%	2,945,310
Class B Shares	4.99%	154,690
Total:	100%	3,100,000

All with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per Share.

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

5.3. The Company shall establish and maintain a share premium reserve for the benefit of the holders of each classes of shares, being a share premium reserve A for the holders of the class A shares and a share premium reserve B for the holders of the class B shares. The share premium reserves shall contain and show the nominal value of the shares issued and any capital surplus.

5.4 A distribution from the share premium reserve A requires the prior approval of the holders of shares A and a distribution from the share premium reserve B requires the prior approval of the holders of shares B.

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or as the case may be the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 The Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors (“Board of Directors”) consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the “Directors”).

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the “Chairman”) at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the “Secretary”), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders.

General Meeting of Shareholders.

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.4 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per Article 18.2 above is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and Liquidation of the Company.

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Classes of Shares	Number of shares subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.	Amount paid in
Class A Shares	2,945,310	EUR 29,453.1
Class B Shares	154,690	EUR 1,564.9
Total:	3,100,000	EUR 31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2010.

The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2011.

Resolution of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at three the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2014:

- Mr Patrick van Denzen, a private employee, born on 28 February, 1971 in Geleen, the Netherlands, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Robert van 't Hoeft, a private employee, born on 13 January, 1958 in Schiedam, the Netherlands, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mrs Stephanie Jung ép. Schut, a private employee, born on 24 November 1975 in Metz, France, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office shall be at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Resolved to elect EQ Audit Sàrl, having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 124.782, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 2014.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 46.448, ici représentée par Madame Liga JAKUSENOKA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «Anglomed Investment S.A.» (ci-après la «Société»).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, seulement par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions réparties comme suit:

Classe d'Actions	Pourcentages	Nombre d'Actions
Actions de Classe A	95.01%	2.945.310
Actions de Classe B	4.99%	154.690
Total:	100%	3.100.000

Toutes, avec une valeur nominale de un Cent (EUR 0.01) chacune.

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

5.3. La Société établira et maintiendra une prime d'émission réservée aux détenteurs de chaque classe d'actions qui sera une prime d'émission A réservée aux détenteurs des actions de Classe A et une prime d'émission B réservée aux

détenteurs des actions de Classe B. La prime d'émission contiendra et indiquera la valeur nominale des actions émises et tout surplus de capital.

5.4. Une distribution de la prime d'émission des actions A requière l'approbation des détenteurs des actions A et une distribution de la prime d'émission des actions B requière l'approbation des détenteurs des actions B.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Toutes les Actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété sur ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société pourra autoriser d'en faire mention au registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la Réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3 Tout Administrateur peut agir à toute Réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de

la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblée Générale des Actionnaires.

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, Lieu de réunion des Assemblées, Décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^e jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et Distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteint 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et Liquidation de la Société.

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue.

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

52051

Classe d'Actions	Nombre d'Actions souscrite par International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.	Libération
Actions de Classe A	2.945.310	EUR 29.453,1
Actions de Classe B	154.690	EUR 1.564,9
Total:	3.100.000	EUR 31.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2010.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2011.

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à trois le nombre des Administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes Administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Partick van Denzen, employé privé, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, domicilié professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy;

- Monsieur Robert van 't Hoeft, employé privé, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, domicilié professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy;

- Madame Stéphanie Jung ép. Schut, employée privée, née le 24 novembre 1975 à Metz, France, domiciliée professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

2. Fixe le siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomme EQ Audit S.à r.l., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, RCS Luxembourg B 124782, comme commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 2014.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. JAKUSENOKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2010. Relation: LAC/2010/17605. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052072/634.

(100065808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Agacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 84.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 avril 2010.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010052823/14.

(100053960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

I.I.F.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4551 Niedercorn, 27, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 99.617.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 2 avril 2010

Le Conseil d'Administration de la société anonyme I.I.F.C. S.A. a pris la résolution suivante:

1. Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Joël Pierson, demeurant à B-6750 MUSSON, Rue Georges Bodart, 71 au poste d'Administrateur-Délégué, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour I.I.F.C. S.A.

Référence de publication: 2010052762/13.

(100054422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Martray S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.483.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 mars 2010

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de BPH FINANCE S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur provisoire en remplacement de la société INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

Pour la Société

MARTRAY S.A.

Référence de publication: 2010052834/15.

(100054449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Atlantic Haus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.927.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 16 avril 2010.

1. L'associé unique prend note de la démission de Monsieur André Müller, résidant au 14, Friesenbergstrasse, CH-805 Zürich, Suisse, de son poste de gérant de la société avec effet au 16 avril 2010.

2. L'associé unique décide de nommer Monsieur John Mowat, né le 7 septembre 1980 à Toronto (Canada), résidant professionnellement au 21 Lombard Street, Londres EC3V 9AH, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 5 mai 2010.

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Eric Byrne, né le 19 juin 1968 à Whitstable (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 21 Lombard Street, Londres EC3V 9AH, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Atlantic Haus Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2010052510/21.

(100066464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

BETTER PLANET Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.116.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010052405/12.

(100066640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Limbecker Strasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052467/9.

(100066630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Pierret Intérieur + Parquet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 14, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.461.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 23 avril 2010.

L'associé unique acte la démission de son poste de gérante technique de Madame Nancy Pierret. La démission prend effet au 30 septembre 2009.

Il est décidé de ne pas pourvoir au remplacement à cette fonction de gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052603/12.

(100066615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Luxnova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 103.798.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 15th, 2010, it has been resolved the following:

1. To reelect Mr. Hakan GERSHAGEN, Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the company until the next annual meeting;

2. To reelect MODERN TREUHAND S.A., as the statutory auditor of the company until the next annual meeting;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 15 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Hakan GERSHAGEN, M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

2. De réélire MODERN TREUHAND S.A., comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2010052769/19.

(100054054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 829.564,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052652/11.

(100066436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Generali North American Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.422.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010052655/11.

(100066502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Lee Cooper Group, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.381.

1. L'adresse de Clarence Terry, Commissaire, est incomplète, elle se situe exactement au 5200, Town Center, Suite 600, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis.

2. L'adresse de Lynn Skillen, Commissaire, est incomplète, elle se situe exactement au 5200, Town Center Circle, Suite 600, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010052827/13.

(100053947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Martin S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 52.624.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052773/10.

(100053986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Méridian Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010052774/10.

(100054049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Méridian Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 103.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010052775/10.

(100054048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Ability Lubeck Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 123.118.

Extraits de résolutions prises par l'associé unique de la société et de résolutions prises par le gérant unique de la société

1. Démission des gérants de catégorie B de la Société

Par une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 30 mars 2010, la Société a pris acte, avec effet au 30 mars 2010, de la démission de leurs fonctions de gérants de catégorie B de la Société de:

- Monsieur Christophe DAVEZAC;
- Monsieur Alain PEIGNEUX; et
- Monsieur Alan DUNDON.

Par conséquent, et avec effet au 30 mars 2010, Monsieur Andreas PANAYIOTOU devient le gérant unique de la Société, la Société étant dorénavant engagée par la signature unique de son gérant unique Monsieur Andreas PANAYIOTOU.

2. Changement de siège social

Par une résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 30 mars 2010, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2010.

Ability Lubeck Retail S.à r.l.
Me Patrick Goergen
B.P. 381, L-2013 Luxembourg
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010053251/24.

(100055171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Liberty Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.824.

Le Bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052776/10.

(100054197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Landry Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 97.689.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052777/10.

(100054196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Laude Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.274.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Avril 2010.

Référence de publication: 2010052778/11.

(100054399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Proform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.425.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2010

Démission de Monsieur Philippe Richter, né le 12/08/1960 à Sankt Vith, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, Thommen 57/D, comme administrateur.

Nomination de Madame Langer Jutta, née le 24/08/1979 à Malmedy, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, Walleroder Weg, 6 au poste d'administrateur.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Werner Langer, né le 25/06/1953 à Elsenborn, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, Walleroder Weg, 6a.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Anita Schäfer, née le 14/06/1956 à Elsenborn, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, Walleroder Weg, 6a.

Renouvellement du mandat d'administrateur délégué de Madame Anita Schäfer, née le 14/06/1956 à Elsenborn, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, Walleroder Weg, 6a.

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de FGA (Luxembourg) SA, RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon, L-8211 Mamer.

Le bureau

Sonia Livoir / Bodart Charlotte / Paché Stéphanie

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010053264/23.

(100055239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Laude Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 56.050,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.273.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Avril 2010.

Référence de publication: 2010052779/11.

(100054398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

L'Ermitage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelange, 31, rue de l'Ermitage.
R.C.S. Luxembourg B 91.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052780/10.

(100054133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

**DeA Capital Investments 2 S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. DeA Capital S.A. SICAR).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.832.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of December,
Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared DeA Capital Investments S.A., a public limited liability company, société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 127.685, duly represented by Philipp Mössner, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 21, 2009, which shall be annexed hereto.

The prenamed DeA Capital Investments S.A. is the sole shareholder of DeA Capital S.A. SICAR, an investment company in risk capital, société d'investissement en capital à risque, in the corporate form of a Luxembourg public limited liability company, société anonyme, having its registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 137.832, (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 8, 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1146 on May 9, 2008, page 54994.

Which appearing person acting in its above mentioned capacity requested the notary to state that:

The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides, with effect as of December 31, 2009, to abandon the status of the Company as an investment company in risk capital, société d'investissement en capital à risque, pursuant to the law of June 15, 2004, as amended, relating to the risk capital investment company.

Second resolution

The sole shareholder decides, with effect as of December 31, 2009, to change the name of the Company to "DeA Capital Investments 2 S.A."

Third resolution

The sole shareholder decides, with effect as of December 31, 2009, to convert the variable corporate capital into a fixed corporate capital and to set the fixed corporate capital of the Company at three hundred and fourteen million one hundred and eighty-eight thousand three hundred and ninety-four Euro and eight Cents (EUR 314,188,394.08) represented by thirty-one million four hundred and eighty-seven thousand nine hundred and twenty-two (31,487,922) shares without par value. It results from a certificate issued by the directors of the Company and an interim financial statement, approved by the directors of the Company and dated September 30, 2009, annexed to the present deed that the corporate capital has a value of three hundred and fourteen million one hundred and eighty-eight thousand three hundred and ninety-four Euro and eight Cents (EUR 314,188,394.08).

Fourth resolution

The sole shareholder decides, with effect as of December 31, 2009, to amend the object of the Company as follows:

"3.1. The corporate purpose of the Company is to set up, control, promote and develop, administer through direct or indirect management all and any financial, commercial, industrial, movable or immovable operations.

3.2. The corporate purpose of the Company is likewise the taking of participating interests in any form whatsoever in Luxembourg (inclusive of SICAR) or foreign enterprises, entities or companies; the acquisition by way of purchase, exchange, subscription, contribution or otherwise, as well as the alienation by way of sale, exchange or otherwise of corporate shares and transferable securities of any kind; the control and turning to account of such participating interests, in particular through the granting to enterprises in which it is interested, and occasionally to third parties, of all and any support, loans, advances or guaranties.

3.3. The Company may develop all and any other financial operations and use its funds and those collected from its subsidiaries and affiliated companies, which it shall collect unto itself in view of the creation, management, turning to account and liquidation of a portfolio made up of any securities, intellectual property rights, patents, know-how rights, trademarks or service brands, reproduction rights and author rights, industrial designs, logos, distinctive signs of client canvassing and licences of any kind or origin, whether such rights are susceptible of legal protection and exclusive appropriation or not, the acquisition by way of contribution, subscription, firm purchase or option to purchase or otherwise, of all and any securities and rights, the realisation by way of sale, transfer, exchange, firm purchase, surrender in lieu of payment as concession or otherwise and the turning to account of such businesses and rights."

Fifth resolution

The sole shareholder decides, with effect as of December 31, 2009, to introduce a right for shareholders of a class to pre-emptively purchase shares of that class being sold by another shareholder or to preemptively acquire privileged subscription rights being sold by such a shareholder.

Sixth resolution

The sole shareholder decides, with effect as of December 31, 2009, to appoint as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company FACTS Services S.á r.l., with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 98790.

Seventh resolution

The sole shareholder decides, with effect as of December 31, 2009, pursuant to the preceding decisions, to restate the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 1 . Form, Corporate name.

1.1. There is hereby formed between the forenamed persons and all those who may subsequently become holders of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a joint stock company bearing the corporate name "DeA Capital Investments 2 S.A.". The Company will be governed by the laws applying to such a company and in particular by the law of 10 August 1915, as amended (the "Law") and the present articles of association (the "Articles of Association") which specify under articles 8.1. and 10.3. the rules applicable to a single shareholder company.

Art. 2 . Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time. It may be dissolved by decision of the general meeting of shareholders resolving with the majority of votes required for the modification of the Articles of Association or, as the case may be, by decision of the sole shareholder.

Art. 3 . Corporate purpose.

3.1. The corporate purpose of the Company is to set up, control, promote and develop, administer through direct or indirect management all and any financial, commercial, industrial, movable or immovable operations.

3.2. The corporate purpose of the Company is likewise the taking of participating interests in any form whatsoever in Luxembourg (inclusive of SICAR) or foreign enterprises, entities or companies; the acquisition by way of purchase, exchange, subscription, contribution or otherwise, as well as the alienation by way of sale, exchange or otherwise of corporate shares and transferable securities of any kind; the control and turning to account of such participating interests, in particular through the granting to enterprises in which it is interested, and occasionally to third parties, of all and any support, loans, advances or guarantee.

3.3. The Company may develop all and any other financial operations and use its funds and those collected from its subsidiaries and affiliated companies, which it shall collect unto itself, in view of the creation, management, turning to account and liquidation of a portfolio made up of any securities, intellectual property rights, patents, know-how rights, trademarks or service brands, reproduction rights and author rights, industrial designs, logos, distinctive signs of client canvassing and licences of any kind or origin, whether such rights are susceptible of legal protection and exclusive appropriation or not, the acquisition by way of contribution, subscription, firm purchase or option to purchase or otherwise, of all and any securities and rights, the realisation by way of sale, transfer, exchange, firm purchase, surrender in lieu of payment as concession or otherwise and the turning to account of such businesses and rights.

Art. 4 . Registered office.

4.1. The registered office of the Company shall be situated in Luxembourg City. The registered office may be transferred to any other location within the City of Luxembourg by decision of the board of directors, or as the case may be, of the sole director. Branches and other administrative offices may be set up both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad by decision of the board of directors or, as the case may be, of the sole director.

4.2. The registered office may be transferred to any other location within the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a decision of the general meeting of shareholders resolving as in the matter of the modification of the Articles of Association or, as the case may be, of the sole shareholder.

4.3. In the event that the board of directors or, as the case may be, the sole director determine that extraordinary events of a political, economic or social nature occur or are imminent that may compromise normal business at the registered office or ease of communication between the registered office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of such abnormal circumstances. Such provisional measures shall however have no effect whatsoever on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company notwithstanding the provisional transfer of its statutory registered office.

4.4. The final transfer of the registered office abroad and the adoption by the Company of a foreign nationality may only be decided by a plenary extraordinary general meeting where all shareholders are present or represented and vote unanimously or, as the case may be, by the sole shareholder.

Art. 5 . Corporate capital.

5.1. The subscribed corporate capital is set at three hundred and fourteen million one hundred and eighty-eight thousand three hundred and ninety-four Euro and eight Cents (EUR 314,188,394.08) represented by thirty-one million four hundred and eighty-seven thousand nine hundred and twenty-two (31,487,922) shares. The shares are without par value.

5.2. The shares shall be in registered form and their conversion into bearer shares shall be excluded.

5.3. The subscribed corporate capital of the Company may be increased or decreased by decision of the general meeting of shareholders resolving as in matters of the modification of the Articles of Association or, as the case may be, of the sole shareholder. The general meeting or the sole shareholder deciding pursuant to the same requirements may, by modification of the Articles of Association, provide for an authorised corporate capital and set the methods of its realisation.

5.4. The general meeting, resolving as in matters of the modification of the Articles of Association or, as the case may be, the sole shareholder may create and issue shares of several classes either by redefining the status of existing shares or by realising increases of the corporate capital.

Art. 6 . Redemption of shares.

6.1. The Company may proceed to redeem its own shares in accordance with the conditions provided by the law.

6.2. By decision of an extraordinary general meeting resolving as in matters of the modification of the Articles of Association or, as the case may be, of the sole shareholder all or part of the corporate profits and reserves, other than those which the law or the Articles of Association forbid to be distributed, may be allocated to the amortisation of the corporate capital through the redemption at par of all the shares or of part of the shares designated by way of the drawing of lots, without the corporate capital being decreased, the whole in accordance with provisions of the law and the present Articles of Association. In case of a partial amortisation, any shareholder may, as the case may be, with the agreement of the other shareholders renounce the amortisation either in favour of one or more among those other shareholders to be nominally designated or by maintaining its primary status as a shareholder.

Art. 7. Right of pre-emption.

7.1. Any shareholder may freely transfer his shares or the privileged subscription rights in the capital increases to the shareholders of the same class.

7.2. Any shareholder wishing to part with all or part of his shares or the privileged subscription rights in the increases in corporate capital, as the case may be, must first offer them for pre-emption to the other shareholders as stipulated hereafter:

(i) The selling shareholder transfers with absolute priority the preemptive offer to the other shareholders of the same class of shares as its own. The pre-emption right is vested in each shareholder pro rata to its own participation in the aggregate of shares held by the shareholders of that same class in the corporate capital of the Company issued and in circulation. In the event that one or more shareholders of that class waive their right of pre-emption in whole or in part or fail to exercise it within the mandatory time period, their rights shall rest with the other shareholders of that class who intend to exercise their proportional right of pre-emption.

(ii) In the event that the shareholders fail to exercise, in whole or in part, their right of pre-emption offered in their class, the seller, in that case, must offer the shares, respectively the preferential rights offered on which no right of pre-emption shall have been exercised, to the shareholders of the other classes of shares. Such pre-emption may be exercised by them according to the same conditions and methods and within the same time period, and this even in the case of a succession of offers following the non-exercise of the pre-emption by one or more among those shareholders.

7.3. The sale offer shall comprise the indication of one or more purchasing third parties and must be forwarded to the board of directors or, as the case may be, to the sole director by means of a registered letter with acknowledgment of receipt or of a dispatch by way of courier with receipt following a contestation of that price.

7.4. In the case where, following the determination by the board of directors or, as the case may be, by the sole director submitted to the selling shareholder, no shareholder would have exercised the right of preemption, then the offering shareholder shall be free to sell and transfer the shares in question and, as the case may be, the preferential rights to the indicated third party within a mandatory period of fifteen (15) days, but at a price not lower than the one asked from the one or more co-shareholders, or determined by the expert designated following a contestation of that price.

7.5. In case of disagreement regarding the price of the shares or preferential rights to be transferred, the price shall be determined by an expert appointed by the concerned parties upon proposal of the board of directors or, as the case may be, the sole director. In the absence of such agreement, the President of the District Court of Luxembourg, sitting in interim matters, as submitted to court by the complainant, shall proceed to the appointment. The President may have recourse to a consultant. The valuation by the expert, which must be taken within a period of sixty days, shall be final.

7.6. Except for contentious proceedings, the board of directors or, as the case may be, the sole director shall in all circumstances act as the centralising agent and the forwarding agent as well as the supervisor of pre-emptive operations.

Any notices between the shareholders and the Company as well as among shareholders themselves shall be addressed to the board of directors or, as the case may be, the sole director either by means of registered letters with acknowledgment of receipt or of dispatch with receipt.

With regard to all movements and procedural actions for which the law of the present Articles of Association do not provide otherwise, a uniform fifteen (15) days time period shall prevail.

A special reference to the existence of the right of pre-emption shall be recorded in the register of registered shares and on the certificates evidencing the due record of the registered shares, if any.

Art. 8. Board of directors.

8.1. The Company shall be managed by a board of directors consisting of five members, who need not be shareholders of the Company. The decisions of the board of directors must be taken collectively. However, if it is asserted that the Company has only a single shareholder, then the administration of the Company may be entrusted to a single director until it has been asserted that the Company has more than one shareholder.

8.2. The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder for a period in office not exceeding six years; they shall remain in office until their successors shall have been elected.

8.3. A director may be dismissed at any time with or without cause and replaced at any time upon decision adopted by the shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder.

8.4. In the event of a vacancy in the office of one or more directors due to death, retirement or any other cause, the remaining directors must designate one or more successors within the following thirty business days in order to provisionally fill such vacancy until the next following meeting of the shareholders or the shareholder.

8.5. The members of the board of directors or, as the case may be, the sole director shall not be compensated for the discharge of their office in a capacity as directors, unless it is decided otherwise by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder. The Company may reimburse to the director(s) any reasonable expenses incurred in the discharge of its/their office, inclusive of reasonable travel and lodging expenses incurred at the time of a participation in meetings of the board of directors.

8.6. In case a legal entity is appointed as director, it shall designate a permanent representative being in charge of the execution of that mission, in the name and for the account of such legal entity.

Such representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability as if it carried out such mission in its own name and for its own account, without prejudice to the joint liability of the legal entity it represents. Such legal entity may only dismiss its permanent representative by simultaneously appointing its successor.

The designation and succession of the functions of the permanent representative shall be subject to the same rules of publicity as if it carried out its mission in its own name and for its own account.

Art. 9 . Methods applying to meetings of the board of directors.

9.1. The board of directors shall elect a chairman and may elect a vice-chairman from among its members. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, and who shall be in charge of recording the minutes of meetings of the board of directors and of general meetings.

9.2. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and meetings of the board of directors; however, in his absence the shareholders or the board of directors may designate another pro tempore chairman with the majority vote of those attending the meetings of shareholders or the meetings of the board of directors.

9.3. The board of directors shall meet as often as the interest of the Company so requires. It shall meet upon call from its chairman or, in his absence, by any two directors at such place as indicated in the convening notice. The convening notice including the agenda of the meeting shall be sent by letter (express mail or special dispatch), by fax, by telegram or via e-mail at the domicile of each director at least three (3) days prior to the date set for the meeting, except in cases of emergency, which nature shall be indicated in the convening notice, where the notice shall be sent at least 24 hours prior to the time set for the meeting, via e-mail and/or telegram. Such convening notice may be waived by the consent of every director given in writing, by fax, telegram or via e-mail. No separate convening notice shall be required for meetings held at the time and place indicated in a time schedule previously adopted by a decision of the board of directors. Every reasonable effort shall be made so that each director obtains sufficiently in advance of each meeting of the board of directors, a copy of the documents and/or material to be discussed and/or approved at the time of that meeting.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by designating another director as his proxy in writing, by fax, by telegram or via e-mail. A director may represent only one of his colleagues at any time.

9.5. The use of video conference and phone conference equipment is authorised and directors using such technologies shall be considered as present and authorised to vote by video or telephone means. Following due deliberation, the votes may also be expressed in writing, by way of fax, telegram, via e-mail or by phone; in that latter case, the vote must be confirmed in writing.

9.6. The board of directors consisting of five members may only validly deliberate or act if at least three directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

All decisions of the board of directors shall be taken by simple majority of the votes of the directors appointed to the board of directors. In case of a tie, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

9.7. Where a director or attorney-in-fact of the Company may have a contrary personal interest in a transaction of the Company, such director or attorney-in-fact must inform the board of directors about his personal interest and shall

not deliberate or vote regarding such transaction and the board of directors must inform the next following general meeting of shareholders about the personal interest of such director or attorney-in-fact, under the responsibility of the board of directors.

9.8. Where the Company is a single member company, by derogation from Article 9.7. hereof, the minutes of the meeting shall only record the business between the Company and the director having an interest contrary to that of the Company.

9.9. Articles 9.7. and 9.8. shall not apply where the decisions to be taken by the board of directors or, as the case may be, by the sole director are taken within the framework of current operations and are concluded with normal conditions.

9.10. Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as those taken during a meeting of the board of directors.

9.11. Where the Company is a single member company managed by a single director, such director shall have the same powers as the board of directors.

Art. 10 . Minutes of meetings of the board of directors.

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in minutes to be signed by all the directors present or represented at the meeting.

10.2. Copies or abstracts of minutes that may be presented before the courts or otherwise shall be signed by the chairman, the secretary or by any two directors.

10.3. If the Company is a single member company, the resolutions taken by the sole director shall bear the same authority as those taken by the board of directors and shall be recorded in minutes to be signed by the sole director; copies and abstracts thereof may be presented before the courts or otherwise.

11 . Powers of the board of directors.

11.1. The board of directors or, as the case may be, the sole director, shall have the most extensive powers to manage the corporate affairs of the Company and to carry out all and any acts of disposition and administration in the interest of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of directors or the sole director in the case of a single member company.

11.2. The board of directors or, as the case may be, the sole director, may delegate its powers pertaining to the daily management of the Company and the current affairs of the Company as well as the representation of the Company with regard to such daily management and such affairs to one or more director(s) or any person(s), whether or not directors or shareholders, acting individually or jointly. If the daily management is entrusted to a director, the board of directors or the sole director must each year present a report before the meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder, regarding any remuneration or advantage granted to the daily management. The board of directors or, as the case may be, the sole director may moreover confer any special powers and mandates to any person, who need not be a director, and appoint and dismiss any agents and employees and determine their compensation.

Art. 12 . Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signatures of any two directors, by the individual signature of the managing director within the limits of the daily management or in the case of a single member company managed by a sole director by the individual signature of such sole director; or by the individual or joint signature(s) of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors or, as the case may be, the sole director.

Art. 13 . Legal proceedings. Legal proceedings shall be followed up in the name of the Company, in its capacity as either applicant or defendant, by a member of the board of directors or by such person as may be delegated for that purpose by the board of directors or, as the case may be, by the sole director.

Art. 14 . Statutory auditor.

14.1. As long as the Company shall not be legally bound to consolidate its corporate accounts or to have its annual reports and financial accounts audited by an independent auditor (réviseur d'entreprises), the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaires aux comptes), as provided for by the law. If there is more than one statutory auditor, the said statutory auditors shall act as a collegial assembly and form a committee of statutory auditors.

14.2. The statutory auditors shall be appointed for a period of office not exceeding six years. They shall be eligible for re-election and may be dismissed at any time.

14.3. The auditor (réviseur) shall, as the case may be, be appointed by the annual general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder. Following the appointment of an independent auditor, the institution of statutory auditors shall be abrogated.

Art. 15 . Financial year.

15.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each calendar year.

15.2. Each year on the thirty-first of December, the board of directors shall prepare the balance sheet, the profit and loss account, the appendices to those accounts and the management report intended for the directors and bondholders.

Art. 16 . Place and Date of the ordinary general meeting of shareholders.

16.1. The annual general meeting shall convene either at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as indicated in the relevant convening notice, on the second Monday of March of each calendar year at 04:00 post meridiem.

16.2. In case such a date is a legal holiday, the general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17 . Powers of the ordinary general meeting of shareholders.

17.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the aggregate of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the most extensive powers to do or ratify all and any acts of interest to the Company. In particular, the general meeting of shareholders shall be competent in all areas for which the board of directors, at its sole discretion, wishes a formal approval of the general meeting of shareholders.

17.2. Every general meeting shall be convened by way of registered letters sent to each registered shareholder in accordance with the Law, except if any provision set forth in the present Articles of Association stipulates otherwise.

17.3. Every ordinary share entitles to one vote. Any shareholder may act at each meeting of shareholders by designating another person as his proxy in writing, by fax, by telegram or via e-mail.

17.4. The use of video conference and phone conference equipment is authorised and shareholders using such technologies shall be considered as present and authorised to vote by video or telephone means. Following due deliberation, the votes may also be expressed in writing, by way of fax, telegram, via e-mail or by phone; in that latter case, the vote must be confirmed in writing. Any shareholder may likewise vote by correspondence by sending back a duly completed and signed form sent by the board of directors or the sole director, as the case may be, and comprising the following information:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares it holds;
- c) each resolution for which a vote is required;
- d) a statement by which the shareholder acknowledges having been informed of the one or more resolutions for which a vote is required;
- e) a box corresponding to each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to each resolution which the shareholder wants to approve; and
- g) the following statement:

"If a box is not ticked, the resolution shall be considered as being rejected by the shareholder.

Any abstention expressed onto the present form or resulting from an absence of voting indication shall be considered an unfavourable vote for the adoption of the resolution.

Any indication of two contradictory votes for a same resolution shall be considered as an unfavourable vote regarding the adoption of that resolution.

The present form shall be valid for the successive meetings convened with the same agenda of the meeting.

Votes by correspondence shall only be taken into consideration if the present form reaches the Company two days at least prior to the convening of the meeting.

No shareholder may concurrently send a power of attorney and the present form to the Company. In case of receipt of the two documents, however, only the power of attorney shall be taken into consideration, under reserve of the votes expressed onto the correspondence voting form.

17.5. Except if any provisions set forth in the Law or in the Articles of Association stipulate otherwise, decisions taken by the duly convened annual or ordinary general meeting of shareholders shall be adopted at a simple majority of the shares present or represented, irrespectively of the portion of the corporate capital represented.

17.6. An extraordinary general meeting of shareholders convened for the purpose of modifying the Articles of Association may only validly deliberate if at least one half of the corporate capital is represented and if the agenda of the meeting includes the statutory changes considered. In the event that the first of the above conditions is not fulfilled, a new meeting of shareholders could be convened in such forms as provided for by the Articles of Association or by the Law. Such convening notice shall provide the agenda of the meeting including the date and outcome of the previous meeting. The second meeting of shareholders shall deliberate validly irrespectively of the portion of the corporate capital represented. At both meetings, resolutions must be approved by at least two thirds of the shareholders votes present or represented in order to be validly taken.

17.7. However, the change of the nationality of the Company and any increase of the commitments of the shareholders can only be decided by unanimous agreement of all shareholders and subject to any further legal provisions.

17.8. The board of directors or, as the case may be, the sole director may determine any further conditions to be fulfilled by the shareholders in order to be able to take part in any meeting of shareholders.

17.9. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and acknowledge having been previously informed of the agenda of the meeting, the latter may be held without prior convening notice or publication.

17.10. Decisions taken by the sole shareholder in the case of a single member company shall have the same effect as those taken at a duly held meeting of shareholders.

Art. 18 . Allocation of profits.

18.1. The general meeting or, as the case may be, the sole shareholder shall decide on the application and distribution of the net corporate profit.

18.2. The favourable balance of the balance sheet, once deduction is made of the charges and amortisation, represents the net corporate profit of the Company. From that profit, at least five per cent (5%) shall be allocated to the setting up of the legal reserve. Such allocation shall cease to be obligatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company. The balance of profits is at the disposal of the general meeting or, as the case may be, of the sole shareholder.

18.3. The board of directors or, as the case may be, the sole shareholder is authorised to pay out interim dividends in accordance with such provisions set forth by the law.

Art. 19 . Dissolution, Liquidation.

19.1. The Company may be dissolved at any time by a decision of the general meeting resolving in accordance with the requirements required for the modification of the Articles of Association or, as the case may be, by decision of the sole shareholder.

19.2. Should the Company be dissolved, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, whether natural persons or legal entities, appointed by the general meeting or, as the case may be, by the sole shareholder which shall determine their powers.

Art. 20 . Applicable law. As regards all matters not governed by the present Articles of Association, the parties submit to the provisions of the Law."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand three hundred euros (EUR 5,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, know to the notary by its name, surname, civil status and residences, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

DeA Capital Investments S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 127.685, représentée par Me. Philipp MÖSSNER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 décembre 2009 et annexée au présente acte.

La comparante DeA Capital Investments S.A. est l'associée unique de DeA Capital S.A. SICAR, une société d'investissement en capital à risque, qui a adopté la forme d'une société anonyme, ayant son siège social sis 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 137.832, (la "Société").

La Société a été constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1146 du 9 mai 2008, page 54994.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide d'abandonner le statut de société d'investissement en capital à risque de la Société selon le loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque avec effet au 31 décembre 2009.

Deuxième Résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en "DeA Capital Investments 2 S.A." avec effet au 31 décembre 2009.

Troisième Résolution

L'associé unique décide avec effet au 31 décembre 2009 de convertir le capital social variable en capital social fixe et d'arrêter le capital social fixe de la Société à trois cent quatorze millions cent quatre-vingt huit mille trois cent quatre-vingt quatorze euros et huit cents (EUR 314.188.394,08) représenté par trente et un millions quatre cent quatre-vingt sept mille neuf cent vingt-deux (31.487.922) actions sans valeur nominale. Il résulte d'une attestation des administrateurs de la Société et d'un bilan intérimaire approuvé par les administrateurs de la Société en date du 30 septembre 2009, annexés au présent acte, que le capital social a une valeur de trois cent quatorze millions cent quatre-vingt huit mille trois cent quatre-vingt quatorze euros et huit cents (EUR 314.188.394,08).

Quatrième Résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet de la Société avec effet au 31 décembre 2009 comme suit:

"3.1. La Société a pour objet de créer, contrôler, promouvoir et développer, administrer, en gestion directe ou autrement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières.

3.2. La Société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises entités ou sociétés luxembourgeoises (en ce compris les SICAR) ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse et occasionnellement à des tiers de tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3. La Société peut développer toutes autres opérations financières et employer ses fonds et ceux recueillis de ses filiales et affiliées, qu'elle concentre sur elle, à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, droits de propriété intellectuelle, brevets, droits de savoir-faire, marques de fabrique ou marques de services, droits de reproduction et droits d'auteurs, dessins industriels, logos, signes distinctifs de ralliement de clientèle et licences de toute origine ou nature, que ces droits soient susceptibles de protection juridique et d'appropriation exclusive ou non, l'acquisition par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange, de prise ferme, de dation en concession ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et droits."

Cinquième Résolution

L'associé unique décide avec effet au 31 décembre 2009 d'instituer un droit de préemption pour les actionnaires d'une classe afin que ces derniers puissent acquérir en priorité des actions de la même classe cédées par un autre actionnaire ou d'acquérir en priorité des droits de souscription préférentiels cédés par cet actionnaire.

Sixième Résolution

L'associé unique décide avec effet au 31 décembre 2009 de désigner comme commissaire aux comptes de la Société FACTS Services S.à r.l., ayant son siège social sis 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée avec le R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 98. 790.

Septième Résolution

L'associé unique décide avec effet au 31 décembre 2009 selon les résolutions précédentes, de procéder à une refonte complète des statuts, qui se liront comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé, entre la ou les personne(s) ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "DeA Capital Investments 2 S.A." (la "Société"). La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts") qui spécifient aux articles 8.1. et 10.3. les règles s'appliquant à une société unipersonnelle.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des Statuts ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet de créer, contrôler, promouvoir et développer, administrer, en gestion directe ou autrement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières.

3.2. La Société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises entités ou sociétés luxembourgeoises (en ce compris les SICAR) ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse et occasionnellement à des tiers de tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3. La Société peut développer toutes autres opérations financières et employer ses fonds et ceux recueillis de ses filiales et affiliées, qu'elle concentre sur elle, à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, droits de propriété intellectuelle, brevets, droits de savoir-faire, marques de fabrique ou marques de services, droits de reproduction et droits d'auteurs, dessins industriels, logos, signes distinctifs de ralliement de clientèle et licences de toute origine ou nature, que ces droits soient susceptibles de protection juridique et d'appropriation exclusive ou non, l'acquisition par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange, de prise ferme, de dation en concession ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et droits.

Art. 4. Siège social

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration ou suivant le cas, par l'administrateur unique. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration ou suivant le cas, par l'administrateur unique.

4.2. Le siège social peut être transféré par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, dans toute autre localité du Grand - Duché de Luxembourg.

4.3. Lorsque le conseil d'administration ou suivant le cas, l'administrateur unique détermine(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

4.4. Le transfert du siège à titre définitif à l'étranger et l'adoption d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés que par l'assemblée générale extraordinaire plénière des actionnaires où tous les actionnaires sont présents ou représentés et votent à l'unanimité ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trois cent quatorze millions cent quatre-vingt huit mille trois cent quatre-vingt quatorze euros et huit cents (EUR 314.188.394,08) représenté par trente et un millions quatre cent quatre-vingt sept mille neuf cent vingt-deux (31.487.922) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale.

5.2. Les actions sont nominatives, leur conversion en actions au porteur étant exclue.

5.3. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique. L'assemblée générale statuant dans ces mêmes conditions ou l'actionnaire unique peut, par modification des statuts, prévoir un capital autorisé et fixer les modalités de sa réalisation.

5.4. L'assemblée générale, statuant comme en matière de modification des statuts, ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut créer et émettre des actions de plusieurs classes, soit en redéfinissant le statut des actions existantes, soit en réalisant des augmentations du capital social.

Art. 6. Rachat des actions.

6.1. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

6.2. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire, statuant comme en matière de modification des statuts ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les Statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital social par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé soit réduit, le tout conformément aux dispositions de la loi et des Statuts. Dans le cas d'un amortissement partiel tout actionnaire peut, le cas échéant, de l'accord des autres actionnaires, renoncer à l'amortissement, soit au profit d'un ou de plusieurs de ces autres actionnaires nommément désignés, soit en maintenant son statut premier d'actionnaire.

Art. 7. Droit de préemption.

7.1. Tout actionnaire peut librement céder ses actions ou les droits de souscription préférentiels aux augmentations du capital aux actionnaires de sa même classe.

7.2. Tout actionnaire qui a l'intention d'aliéner tout ou partie de ses actions ou des droits préférentiels à la souscription aux augmentations du capital social est tenu, le cas échéant, de les offrir d'abord en préemption aux autres actionnaires comme il est disposé ci-après:

(i) L'actionnaire vendeur transmet par priorité absolue l'offre de préempter aux actionnaires de la même classe d'actions que la sienne. Le droit de préemption revient à chaque actionnaire dans la proportion de sa propre participation dans le total des actions détenues par les actionnaires de cette même classe dans le capital société émis et en circulation de la Société. Dans le cas où un ou plusieurs actionnaires de cette classe renonceraient à exercer leur droit de préemption en tout ou partie ou ne l'exerceraient pas dans les délais impartis, leurs droits reviendront aux autres actionnaires de cette classe qui entendent exercer leur droit de préemption et ce proportionnellement entre eux.

(ii) Dans le cas où les actionnaires n'exerceraient pas, en tout ou en partie, les droits de préemption offerts dans leur classe le vendeur, en tel cas, doit offrir les actions, respectivement les droits préférentiels mis en vente sur lesquels un droit de préemption n'aura pas été exercé, aux actionnaires des autres classes et la préemption peut être exercée par eux dans les mêmes conditions et modalités et dans les mêmes délais, et ce même en cas d'une succession d'offres à la suite du non-exercice de la préemption par un ou plusieurs de ces actionnaires.

7.3. L'offre de vente contient l'indication du ou des tiers acquéreurs, et elle doit être communiquée au conseil d'administration ou suivant le cas, à l'administrateur unique au moyen d'une lettre recommandée avec A.R. ou d'une missive par porteur avec récépissé suite à une contestation de ce prix.

7.4. Dans le cas où, à la suite d'une constatation du conseil d'administration ou suivant le cas, de l'administrateur unique soumise à l'actionnaire vendeur, aucun des actionnaires n'aurait exercé le droit de préemption, l'actionnaire offrant est libre de vendre et de transférer les actions en question et le cas échéant les droits préférentiels au tiers indiqué et ce endéans un délai péremptoire de quinze (15) jours, mais à un prix non inférieur à celui demandé aux co - actionnaires ou déterminé par l'expert désigné suite à une contestation de ce prix.

7.5. En cas de désaccord sur le prix des actions ou des droits préférentiels à céder, le prix est déterminé par un expert nommé par les parties, le conseil d'administration ou suivant le cas, l'administrateur unique ou les administrateurs entendu dans sa/leur proposition. A défaut d'un tel accord, le président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant comme en matière de référé, saisi par la partie la plus diligente, procédera à la nomination. Le président a la faculté d'avoir recours à un consultant. L'évaluation de l'expert qui statuera dans les soixante jours, sera sans appel.

7.6. A l'exception des procédures contentieuses le conseil d'administration ou suivant le cas, l'administrateur unique est en toutes circonstances l'agent centralisateur et transmetteur et le surveillant des opérations de préemption.

Toutes notifications entre les actionnaires et la Société ainsi qu'entre les actionnaires eux-mêmes sont à adresser au conseil d'administration ou suivant le cas, à l'administrateur unique, soit par lettres recommandées avec A.R., soit par missives contre récépissé.

Pour tous mouvements et actes de procédure pour lesquels la loi ou ces Statuts ne prévoient pas autrement, il existe un délai uniforme de quinze (15) jours.

Une référence spéciale relative à l'existence du droit de préemption est faite sur le registre des actionnaires nominatifs et sur les certificats attestant l'inscription des actions nominatives, s'il en existe.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les décisions du conseil d'administration doivent être prises collectivement. Toutefois, s'il est constaté que la Société a un seul actionnaire, l'administration de la Société pourra être confiée à un administrateur unique jusqu'à ce qu'il soit constaté que la Société a plus d'un actionnaire.

8.2. Les administrateurs seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires ou de l'actionnaire.

8.5. Les membres du conseil d'administration ou suivant le cas l'administrateur unique ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique. La Société pourra rembourser au(x) administrateur(s) les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur (son) mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

8.6. Si une personne morale est nommée administrateur, celle-ci désignera un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Ce représentant sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la succession des fonctions du représentant permanent seront soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.

9.1. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra choisir un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il se réunit sur convocation du président ou, en son absence, de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par email au domicile de chacun des administrateurs au moins 3 (trois) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par email, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou email. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par email, comme son mandataire. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

9.5. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, email ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.6. Le conseil d'administration, composé de cinq membres, ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si trois administrateurs au moins sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité simple des administrateurs nommés au conseil d'administration. La voix du président du conseil d'administration est prépondérante en cas de partage des voix.

9.7. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.8. Par exception à l'article 9.7., lorsque la Société est une société unipersonnelle, le procès-verbal de l'assemblée ne doit mentionner que les affaires entre la Société et l'administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

9.9. Les articles 9.7. et 9.8. ne s'appliquent pas lorsque les décisions à prendre par le conseil d'administration ou, suivant le cas, l'administrateur unique entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

9.10. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.11. Lorsque la Société est une société unipersonnelle administrée par un administrateur unique, celui-ci aura les mêmes pouvoirs que le conseil d'administration.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les administrateurs présents ou représentés.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

10.3. Si la Société est une société unipersonnelle, les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration ou, suivant le cas, l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou l'administrateur unique dans le cas d'une société unipersonnelle.

11.2. Le conseil d'administration ou, suivant le cas, l'administrateur unique, peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute(s) personne(s) qu'elles soit / soient administrateur(s), actionnaire(s) ou pas, agissant individuellement ou collectivement. Si la gestion quotidienne est déléguée à un administrateur, le conseil d'administration ou l'administrateur unique doit chaque année faire un rapport à l'assemblée des actionnaires ou, le cas échéant, à l'actionnaire unique sur toute rémunération ou tout avantage donné à la gestion quotidienne. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Représentation de la société. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur -délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle gérée par un administrateur unique, par la signature de cet administrateur unique; ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 13. Actions judiciaires. Les actions judiciaires, tant en demande qu'en défense, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil d'administration, la personne à ce déléguée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par l'administrateur unique.

Art. 14. Commissaire aux comptes.

14.1. Aussi longtemps que la Société ne se trouvera pas dans l'obligation légale de consolider ses comptes ou de faire contrôler ses rapports annuels et ses comptes financiers par un réviseur d'entreprises indépendant, la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

14.2. Les commissaires sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

14.3. Le réviseur sera le cas échéant nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou le cas échéant, l'actionnaire unique. A la suite de la nomination d'un réviseur d'entreprises, l'institution du commissariat aux comptes sera abrogée.

Art. 15. Année sociale.

15.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année au trente et un décembre, le conseil d'administration établit le bilan, le compte de profits et pertes, les annexes à ces comptes et le rapport de gestion destinés aux administrateurs et aux obligataires.

Art. 16. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

16.1. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mars à 16.00 heures au siège social ou en tout autre endroit situé dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation.

16.2. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

17.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

17.2. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif conformément à la Loi, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

17.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par email.

17.4. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, email ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en renvoyant complété et signé un formulaire envoyé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, suivant le cas, et contenant les mentions suivantes:

- a) le nom et l'adresse de l'Actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case correspondant à chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver; et
- g) la déclaration suivante:

"Si une case n'est pas cochée, la résolution sera considérée comme étant rejetée par l'Actionnaire.

Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.

Le présent formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Un Actionnaire ne peut à la fois adresser à la Société une procuration et le présent formulaire. Toutefois, en cas de retour des deux documents, la formule de procuration sera seule prise en compte, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance."

17.5. Sauf stipulations contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelle que soit la portion du capital représentée.

17.6. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

17.7. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

17.8. Le conseil d'administration ou, suivant le cas, l'administrateur unique pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

17.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

17.10. Les décisions prises par l'actionnaire unique dans le cas d'une société unipersonnelle auront le même effet que celles prises lors d'une réunion d'une assemblée des actionnaires.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. L'assemblée générale ou, le cas échéant, l'actionnaire unique décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

18.2. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale ou, le cas échéant, l'actionnaire unique.

18.3. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 19. Dissolution, Liquidation.

19.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour la modification des statuts ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique.

19.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, lesquels déterminent leurs pouvoirs.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la Loi."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte, sont évalués à approximativement cinq mille trois cents euros (EUR 5.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Philipp Mössner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2009. LAC / 2009 / 56999. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010052248/732.

(100053963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

KN Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 34.831.

Les Comptes Consolidés au 30 décembre 2008, le rapport consolidé du liquidateur et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010052782/11.

(100054142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Premier Recruitment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 15A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 146.751.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010052811/11.

(100054305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

European Immo Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.930.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-seventh day of April.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Stéphane BIVER, private employee, born in Watermael Boitsfort (Belgium), on August 3rd, 1968, residing professionally at Boulevard de la Pétrusse, 128, L-2330 Luxembourg,

2. Mr Alain NOULLET, private employee, born in Berchem Sainte Agathe, on November 2nd, 1960, residing professionally at Boulevard de la Pétrusse, 128, L-2330 Luxembourg,

both represented by Ms Sabrina MEKHANE, lawyer, residing professionally at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,

by virtue of two proxies given on April 19th, 2010 in Luxembourg.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "EUROPEAN IMMO PARTNERS".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) represented by THREE HUNDRED AND TWENTY (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The authorized capital is set at TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200,000.- EUR) represented by TWO THOUSAND (2,000) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owner option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by video conference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Friday of June at 10.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2010.

2) The first annual general meeting shall be held on 2011.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mr Stéphane BIVER, ONE HUNDRED AND SIXTY (160) shares

2. Mr Alain NOULLET, ONE HUNDRED AND SIXTY (160) shares

TOTAL: three hundred twenty (320) shares.

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32.000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1,300.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Stéphane BIVER, prenamed,

b) Mr Alain NOULLET, prenamed,

c) Mr Clive GODFREY, Lawyer, born in Courtrai (Belgium) on August 6th, 1954, residing professionally L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

3.- Has been appointed statutory auditor:

DATA GRAPHIC S.A., having its registered office in L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, R.C.S. Luxembourg B 42166.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.

5.- The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né le 3 août 1968 à Watermaël Boitsfort (Belgique), demeurant au 128, Boulevard de la Pétrusse, Luxembourg,

2. Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant au 128, Boulevard de la Pétrusse, Luxembourg,

tous deux ici représentés par Madame Sabrina MEKHANE, avocat, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 19 avril 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «EUROPEAN IMMO PARTNERS».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EURO (32.000.- EUR) représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à DEUX CENT MILLE EURO (200.000.- EUR) représenté par DEUX MILLE (2.000) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateur saurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, d'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemble générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemble générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques technique garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Stéphane BIVER, CENT SOIXANTE (160) actions,
 2. Monsieur Alain NOULLET, CENT SOIXANTE (160) actions
- TOTAL: TROIS CENT VINGT (320) actions.

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents EURO (1.300-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Stéphane BIVER, prénommé,
 - b) Monsieur Alain NOULLET, prénommé,

c) Monsieur Clive GODFREY, Avocat à la cour, né le 6 août 1954 à Courtrai (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, R.C.S. Luxembourg B 42166.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MEKHANE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18488. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010052177/421.

(100065800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Naudi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 68.975.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052817/10.

(100054184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Montbrun Révision S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052818/10.

(100053916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Orphelia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.352.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010053459/9.

(100055093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Garten- und Landschaftsbau GeBrüder Schmitt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waisstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.499.

Im Jahre zweitausendzehn, am zweiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

- Hermann-Josef SCHMITT, Mechaniker, wohnhaft zu D-54439 Saarburg, Hubertusstrasse 40A.

Eigentümer von fünfzig (50) Anteilen der Gesellschaft "GARTEN- UND LANDSCHAFTSBAU GEBRÜDER SCHMITT S.à r.l." mit Sitz zu L-5445 Schengen, 1E, Waisstrooss, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Henri BECK aus Echternach am 15. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 706 vom 21. März 2008, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 136.499.

Der Komparent erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an Georg SCHMITT, Garten- und Landschaftsbauer, wohnhaft zu D-54439 Saarburg, Hubertusstrasse 40, hier anwesend und dies annehmend, fünfzig (50) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von viertausend Euro (4.000.- €)

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile und hat Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die ihm abgetretenen Anteile erbringen von heute angerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Der Zedant bekennt vom Zessionar den hiervoor stipulierten Verkaufspreis, vor gegenwärtiger Urkunde, in Abwesenheit des Notars, ausbezahlt erhalten zu haben, weshalb hiermit Quittung.

Sodann treten gegenwärtiger Urkunde bei:

- Hermann-Josef SCHMITT, vorgeannt,

- Georg SCHMITT, vorgeannt,

handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer,

um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannte Abtretung annehmen und sie entbinden den Zessionar von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklären sie, daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretung aufhalten könnten.

Schließlich hat der alleinige Anteilinhaber Georg SCHMITT, vorgeannt, folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Er gibt sein Einverständnis zu der hiervoor gemachten Abtretung.

Zweiter Beschluß

Infolge dieser Abtretung hat Artikel 6 der Statuten fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (12.600.- €) und ist in einhundert (100) Anteile von je hundertsechszwanzig Euro (126.- €) eingeteilt.

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

- Georg SCHMITT, Garten- und Landschaftsbauer, wohnhaft zu D-54439 Saarburg, Hubertusstrasse 40,

einhundert Anteile 100

Total: Einhundert Anteile 100"

Dritter Beschluß

Hermann-Josef SCHMITT, vorgeannt, wird als Geschäftsführer abberufen und es wird ihm Entlastung erteilt.

Vierter Beschluß

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. SCHMITT, G. SCHMITT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. REM/2010/404. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010052982/52.

(100054967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

SL Option S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 322.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.974.

Les comptes annuels concernant la période du 11 septembre 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053913/15.

(100054811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

SL GP Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.637.

Les comptes annuels concernant la période du 11 juin 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053914/15.

(100054809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Sigma Soft & Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6831 Berbourg, 5, Steekaul.

R.C.S. Luxembourg B 129.412.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010053898/10.

(100055062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Conchee Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010053780/9.

(100055117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.
